

E-registration : Bxl 3
Bur. Hypo. : Bxl 3

Enr/reg. Vlabel :
Enr/reg.SPF/FOD : 50 €
Annexe : €

NEYRINCK & CARRETTE
Notaires associés
A Jette (1090 Bruxelles), Chaussée de Jette, 514A
SRL
RPM & TVA: 0754.762.740

ACTE RECTIFICATIF (du répertoire 2025/0304)
DES CONDITIONS DE VENTE UNIFORMES
Vente publique online

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le sept mars

Nous, Maître **Olivier NEYRINCK**, Notaire associé de résidence à Jette.
Procédons à la rectification des conditions de vente de la vente online sur
bidit.be du bien décrit ci-dessous, à la requête et en présence de :

Ici appelé "Le vendeur".

EXPOSE PREALABLE

1. Le 19 février 2025, nous avons établi les conditions de la vente online
sur bidit.be du bien suivant :

Description du bien :

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE - première division

Un terrain (selon cadastre) avec un bâtiment (actuellement en ruine) sis
rue de l'Allée verte, numéro de police 36, cadastré section A numéro 099N4P0000,
pour une superficie de 56 ares 46 centiares.

Identifiant parcellaire pour dix ares 21003 A 99P4 P0000 et pour quarante-
sept ares nonante trois centiares 21003 A 99R4 P0000.

Revenu cadastral non indexé : cinquante-trois euros (€ 53,00)

Ci-après dénommée "Le bien".

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire du bien prédécrit depuis plus de trente ans à
compter des présentes.

2. Lors de la signature de l'acte, une erreur matérielle s'est glissée dans la
description du bien.

CECI EXPOSÉ

Nous, notaire soussigné, déclarons remplacer le texte relatif à la
description du bien, en français par le texte suivant :

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE - première division

Un bâtiment sis rue de l'Allée verte, numéro de police 36, cadastré section
A, partie du numéro 099N4P0000, pour une superficie selon mesurage de 10 ares.

Identifiant parcellaire : 99P4 P0000

Revenu cadastral non indexé : indéterminé.

Plan de mesurage

Tels que ce bien figure au procès-verbal de mesurage avec plan, dressé en date du 27 janvier 2025 par Monsieur Bernard NICODEME, Géomètre-Expert, ayant ses bureaux à 1180 Bruxelles, Dieweg, n°28 bte 4, dont une copie est restée annexée aux conditions de vente signées le 19 février 2025.

Et en néerlandais, par le texte suivant :

GEMEENTE SINT-AGATHA-BERCHEM – eerste afdeling

Een gebouw op en met grond, gelegen Groendreefstraat, politienummer 36, gekadastrerd sectie A deel van nummer 099N4P0000, voor een oppervlakte volgens hierna vermelde meting van 10 are.

Perceel identificatienummer: 99P4 P0000.

Niet-geïndexeerd kadastraal inkomen: onbepaald.

Metingsplan

Zoals dit goed is opgemeten en afgebakend volgens een proces-verbaal van opmeting opgesteld door de Heer Bernard NICODEME, landmeter-expert, met kantoor te 1180 Brussel, Dieweg, nr28 bus 4, op 27 januari 2025, waarvan een kopie werd aangehecht aan de verkoopsvoorwaarden getekend op 19 februari 2025.

FORCE EXÉCUTOIRE

Toutes les conditions contenues dans les conditions de vente établies le 19 février 2025, auxquelles le présent avenant n'a pas explicitement dérogé, restent applicables.

Conformément à l'article 19 de la loi du 25 octobre XI sur le notariat, les parties déclarent expressément que le présent avenant et les conditions de vente rédigées le 19 février 2025 forment une seule unité pour valoir comme acte authentique et sont exécutoires ensemble.

DONT PROCÈS-VERBAL

Dressé à Berchem-Sainte-Agathe, Avenue du Roi Albert 33.

Date que dessus.

Nous, Notaire, avons signé.